La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023.103

FERMETURE DU TERRAIN ENGAZONNE DE RUGBY DU PARC OMNISPORTS L. R. DUCHESNE Du 17 au 19 NOVEMBRE 2023

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2020.47 en date du 4 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Valérie DUPONCHEL, Directrice générale des services,

Considérant qu'en raison des conditions climatiques actuelles et pour des raisons de sécurité, le terrain engazonné de rugby du stade L.R. DUCHESNE est impraticable,

ARRÊTE :

Article 1er : L'utilisation du terrain engazonné de rugby du Parc Omnisports L.R. Duchesne, sis sur la commune, est interdite à compter **du vendredi 17 et jusqu'au dimanche 19 novembre 2023 inclus.**

Article 2 : La Directrice Générale des Services, la Directrice du Patrimoine bâti et toute force de police, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'association Rugby Cellois Chesnaysien 78
- Messieurs GABIER et MAINCENT, gardiens du stade
- Madame Maryse BELOT, Directrice du Patrimoine bâti.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 17 novembre 2023.

Pour le Maire,
Par délégation

MAIRIE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD

Valérie DUPONCHEL
Directrice générale des services